



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur :
Ville de Jeumont
Centre Administratif G. Pompidou
BP 70 159
59 572 JEUMONT Cedex

**Marché à procédure adaptée en application de l'article 27 du
Décret n°2016-360**

Objet de la consultation :
AMENAGEMENT PARTIEL DU REZ DE CHAUSSEE
DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE JEUMONT

Marché alloti comme suit :

Lots architecturaux

Lot 1 : lot 1 - Démolitions - gros œuvre - aménagements extérieurs

Lot 2 - Menuiseries extérieures aluminium et métallique - Habillage façades

Lot 3 - Doublage - cloisons - plafonds - menuiseries intérieures

Lot 6 - Carrelage - faïence

Lot 7 – Peinture

Lots techniques

Lot 4 - électricité - courants forts - courants faibles

Lot 5 - chauffage - ventilation - plomberie sanitaire

Date et heure limites de remise des offres : le 14 mai 2018 – 12 h 00

SOMMAIRE

Article premier - Pouvoir adjudicateur

1.1 – Nom et adresse officielle de l'acheteur public

Article 2 – Objet et étendue de la consultation

2.1 – Objet

2.2 – Lieu d'exécution de la prestation

2.3 – Visite des sites

2.4 – Classification CPV

2.5 – Mode de passation

2.6 – Décomposition du marché

2.7 – Variantes

Article 3 - Conditions de la consultation

3.1 – Forme juridique de l'attributaire

3.2 – Délai de validité des offres

3.3- Confidentialité et mesures de sécurité

3.4-Développement durable

Article 4 – Les intervenants

4.1- Conduite d'opération

4.2- Maîtrise d'ouvrage

4.3- Maîtrise d'œuvre

4.4- Ordonnancement, pilotage et coordination des travaux

4.5- Contrôle technique

4.6-Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Article 5 – Contenu du dossier de consultation

5.1- Mise à disposition du DCE

Article 6- Modalités essentielles de financement et de paiement

Article 7 - Conditions de participation – Présentation des propositions

7.1 – Renseignements concernant la situation de l'opérateur économique

7-2 – Langue de rédaction des propositions

7-3 – Unité monétaire

Article 8 - Conditions d'envoi des propositions

8.1 – Remise des plis sur support papier

8.2 – Remise des plis par voie électronique

Article 9 - Ouverture des plis – Examen des candidatures et des offres

9.1 – Sélection des candidatures

9.2 – Critère de jugement des offres et pondération

9.3- Négociations

Article 10 – Renseignements complémentaires

Article 11 – Voies et délais de recours

1 – Pouvoir adjudicateur

1.1 – Nom et adresse officielle de l'acheteur public

**Le pouvoir adjudicateur est la commune de Jeumont
Représentée par son Maire,**

**Benjamin SAINT-HUILE
Ville de Jeumont
Centre Administratif G. Pompidou
BP 70 159
59 572 JEUMONT Cedex**

Article 2 – Objet et étendue de la consultation

2.1 – Objet

La présente consultation porte sur le réaménagement partiel du rez-de-chaussée du centre administratif de la ville de Jeumont.

2.2 – Lieu d'exécution de la prestation

**Centre administratif Pompidou
Boulevard de Lessines
59460 JEUMONT**

2-3 La visite des sites

Les soumissionnaires devront avoir impérativement visité les sites et les installations existantes.

La visite est obligatoire. Celle-ci aura lieu le

A défaut, l'offre sera considérée comme irrégulière.

Merci de contacter **au préalable** pour la visite :

Direction des Services Techniques
M. HENRY Olivier
Boulevard Lessines BP 70 159
59 572 Jeumont Cedex
Tél. : **06 72 32 70 19**

Un certificat de visite sera délivré au candidat à l'issue de la visite à joindre obligatoirement à l'offre.

2.4 – Classification CPV

Codes CPV : 44115800/aménagement intérieur de bâtiments

Lots architecturaux

Lot 1 : - Démolitions - gros œuvre - aménagements extérieurs : 45223220

Lot 2 - Menuiseries extérieures aluminium et métallique - Habillage façades : 45421000

Lot 3 - Doublage - cloisons - plafonds - menuiseries intérieures : 44112300

Lot 6 - Carrelage – faïence : 45431000

Lot 7 – Peinture : 44810000

Lots techniques

Lot 4 - électricité - courants forts - courants faibles : 09310000

Lot 5 - chauffage - ventilation - plomberie sanitaire : 39715000

2.5 – Mode de passation

La présente consultation est une procédure passée en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics , de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

2.6 – Décomposition du marché

La prestation est allotie comme suit :

Lots architecturaux

Lot 1 : - Démolitions - gros œuvre - aménagements extérieurs

Lot 2 - Menuiseries extérieures aluminium et métallique - Habillage façades

Lot 3 - Doublage - cloisons - plafonds - menuiseries intérieures

Lot 6 - Carrelage – faïence

Lot 7 – Peinture

Lots techniques

Lot 4 - électricité - courants forts - courants faibles

Lot 5 - chauffage - ventilation - plomberie sanitaire

2.7- Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées

3 - Conditions de la consultation

3.1 – Forme juridique de l'attributaire

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du présent marché.

3.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

3.3 Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

3.4 Développement durable

Sans objet

4 – Les intervenants

4.1 Conduite d'opération

La conduite d'opération est assurée par la maîtrise d'œuvre

4.2 Maîtrise d'ouvrage

Mairie de JEUMONT
Centre Administratif Georges Pompidou
59460 JEUMONT
Tél : 03.27.39.50.55 – Fax : 03.27.39.5805

4.3 Maitrise d'œuvre

Hervé GILLIARD – Architecte DPLG
14, place de la Concorde
59600 MAUBEUGE
Tél. : 03.27.67.74.45 fax. : 03.27.67.76.82
Courriel : gilliard.archi@wanadoo.fr

4.4 Ordonnancement, Pilotage et coordination des travaux

Le maître d'œuvre réalisera cette mission.

4.5 Contrôle technique

VERITAS Valenciennes
Parc Activités de L'Aérodrome Ouest
BP 20005 - 59316 VALENCIENNES Cedex
Tél. : 03 27 47 66 99 Fax : 03 27 29 38 65
Courriel : jean-marie.cason@fr.bureauveritas.com

4.6 Sécurité et protection de la santé des travailleurs

CONTROLE G

Espaces entreprises
Rue des Archers
59300 VALENCIENNES Cedex
Tél. : 09 87 01 59 54 - Fax : 09 81 40 84 35
Courriel : emmanuel.sicard@controle-g.com

Article 5 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- le présent règlement de consultation (R.C.), à dater et signer
- un acte d'engagement (ATTRI) et ses annexes
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) à dater et signer
- les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) à dater et signer
- les décompositions du prix global et forfaitaire (DPGF) à dater et signer lots architecturaux
- les décompositions du prix global et forfaitaire (DPGF) à dater et signer lots techniques
- les pièces graphiques
- planning prévisionnel
- Rapport amiantes- plombs
- rapport initial du bureau de contrôle
- Plan Général de Coordination (PGC) du SPS.

5.1 – Mise à disposition du DCE

Le dossier de consultation des entreprises est consultable et téléchargeable gratuitement sur la plateforme du **CDG59** (<http://www.cdg59.fr/marches-publics>).

Le dossier peut également être remis par courriel.

Article 6 – Modalités essentielles de financement et de paiement

Le marché est financé sur le budget général de la collectivité.

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement. Le délai global de paiement est de 30 jours.

Article 7 – Conditions de participation – Présentation des propositions

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant :

7.1 Documents de la candidature:

1- Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise

- la lettre de candidature (DC1 (ou équivalent), comportant l'attestation sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat
- la déclaration du candidat (DC2 ou équivalent), avec un justificatif prouvant l'habilitation de la personne physique à engager le candidat
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet

2 Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- la preuve d'une assurance pour risques professionnels
- Déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

3 Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles,

financières et techniques et références du candidat :

- une note présentant : • la société (moyens humains et compétences) • les moyens techniques et professionnels dont le candidat dispose pour la réalisation des contrats de même nature • la liste des principaux travaux effectués au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.

4 Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats

- Qualifications ou référence équivalentes.

Les candidats pourront utiliser les formulaires DC1 et DC2 disponibles en téléchargement à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr/>

Justifications à produire à l'appui de l'offre

L'offre doit contenir les pièces suivantes :

L'acte d'engagement et ses annexes : à compléter et dater

Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

Le cahier des clauses particulières (C.C.T P.) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé

Le présent règlement de consultation

Les Décompositions du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F)

Le certificat de visite des sites

-Un mémoire technique indiquant des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat.

7-2 – Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

7-3 – Unité monétaire

Les candidats sont informés que la personne publique conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s) (€).

Article 8 – Conditions d'envoi des propositions
--

8.1 – Remise des plis sur support papier

Les candidatures et les offres seront remises ou envoyées au choix du candidat suivant l'une ou l'autre des modalités suivantes : par voie postale ou par dépôt.

Les plis contenant la candidature et l'offre sont transmises à l'adresse suivante par pli cacheté en recommandé avec avis de réception postal et portant l'indication de la consultation à laquelle il se rapporte ainsi que la mention « NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS » :

Monsieur le Maire de Jeumont
Centre Administratif George Pompidou
Cellule des Marchés Publics
Boulevard de Lessines

BP. 70159
59572 JEUMONT Cedex

Ces plis peuvent être remis contre récépissé à la Cellule des Marchés Publics de la Ville de Jeumont, Mairie de Jeumont, Bd de Lessines, 5^{ème} Etage, du lundi au vendredi de 8H30 à 12 h 00 et de 13h 30 à 16H45.

8.2 – Remise des plis par voie électronique

Les candidats peuvent transmettre leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.cdg59.fr/marches-publics>

La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) est autorisée.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur. Le pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CADES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.referencs.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un

archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Date limite de remise des offres : **14 mai 2018- 12 h 00**

Article 9 – Ouverture des plis – Examen des candidatures et des offres

9.1 – Sélection des candidatures

Les critères de choix relatifs à l'offre économiquement la plus avantageuse sont fixés en application de l'article 62 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. En application de l'article 55 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, et avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidatures sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ces pièces dans un délai maximum de 10 jours. Les autres candidats, qui ont la possibilité de compléter leur candidature en seront informés dans le même délai.

9.2 – Critère de jugement des offres et pondération

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 au moyen des critères suivants :

Critères de jugement des offres :

I / - Valeur technique (sur 60 points)

- Description/Références de l'Entreprise et de ses sous-traitants (10 points)
- Moyens humains et matériels mis à disposition pour le chantier (10 points)
- Matériaux mis en œuvre et avis techniques (15 points)
- Méthodologie d'intervention en site occupé (5 points)
- Chantier propre (5 points)
- Délais d'intervention (10 points)
- Respect de la trame des DPGF (5 points)

II / - Prix (sur 40 points)

La note maximale de 40 sera attribuée à l'offre la moins disante.

A – principe de calcul de la note

$$\text{Note du candidat A} = \left[\frac{\text{Prix du moins disant}}{\text{Prix du candidat A}} \right] \times 40$$

B – Erreur dans les prix :

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition d'un prix global et forfaitaire figurant dans l'offre, seul le montant figurant dans l'acte d'engagement sera pris en compte.

C – Irrecevabilité de l'offre :

L'offre sera considérée comme irrecevable, en cas de :

- modification, de rajout, de retrait, de surcharge des documents constituant l'offre ;
- absence de chiffrage de la décomposition du prix global et forfaitaire.
- Proposition d'options sans le chiffrage de la solution de base.

9.3 *Négociations*

Le pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier avec le ou les candidats qu'il aura retenu.

Article 10 – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande par courriel à

michael.caty@mairie-jeumont.fr
viviane.cuvelier@mairie-jeumont.fr

Les candidats pourront également utiliser les fonctionnalités de la plate-forme de dématérialisation (<http://www.cdg59.fr>), ils recevront en retour une réponse par voie électronique par l'intermédiaire de cette plate-forme.

Article 11 – Voies et délais de recours

Les candidats qui le souhaitent peuvent obtenir tout renseignement concernant les délais et voies de recours contre le présent marché auprès du tribunal administratif de Lille.